Monsieur le Vicomte

D'après les dispositions amicales et favorables du Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur, envers celui de mon Auguste Maître, auxquelles je devois pour ainsi dire m'attendre d'après la bonne volonté qu'a montré depuis plusieurs années mon Gouvernement pour établir des relations plus intimes avec cet Empire; les asurances que Votre Excellence a bien voulu me donner par sa note du 14 courant et celles qu'Elle a daigné exprimer a la dernière audience que j'eus l'honneur d'avoir, m'ont été on ne peut plus flatteuses.

Mon gouvernement apprendra avec plaisir, l'asurance que Votre Excellence a bien voulu donner d'après les dispositions bienveillantes de Sa Majesté Impériale, que la Prusse peut s'attendre, en comptant sur une parfaite réciprocité, à en obtenir une convention commerciale, à se voir traitée à l'égal des nations les plus favorisées et qu'alors les produits prussiens, viendroient a payer a l'entrée Quinze pour cent, de la même manière qu'Angleterre et la France jouissent de cette faveur.

J'ose donc prier Votre Excellence de vouloir bien avoir la bonté de me confirmer ces flatteuses dispositions afin de me permettre d'en donner une connoissance officielle a mon gouvernement.

Que Votre Excellence daigne agréer a cette occasion l'assurance réitérée de la haute et parfaite considération & vénération, avec laquelle j'ai l'honneur de me dire, de

Votre Excellence

Rio de Janeiro 20 Juin 1826.

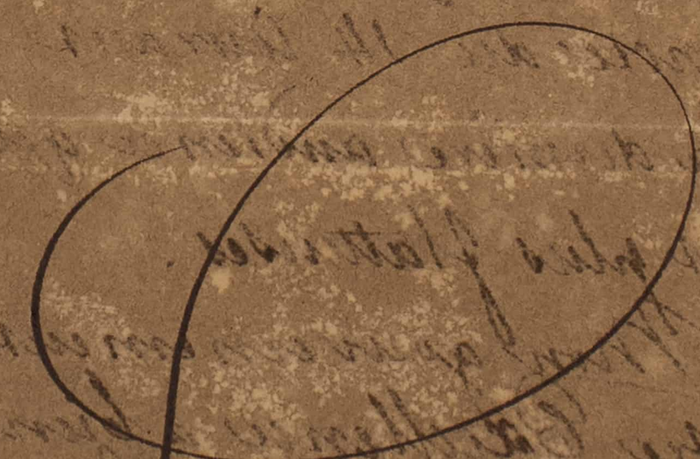

Son Excellence
Monsieur le Vi. comte de Inhambupe
Ministre Secrétaire d'Etat des Relations
extérieures, Senateur & Grand de l'Empire
Commandeur de plusieurs ordres &c. &c. &c.

Rio de Janeiro

Le très humb. et obéiss. serviteur

Thierrin
Consul de France